

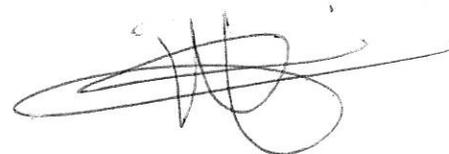
LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3
SEANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**

Le Président :

Le Secrétaire de Séance :



Mademoiselle Lola METAIS,
Représentante élue des élèves

LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

Tableau de présence des membres du C.A. N° 3 du Mardi 13 septembre 2016.

<i>Qualités</i>	<i>Noms</i>	<i>P</i>	<i>E</i>	<i>A</i>	<i>Qualités</i>	<i>Noms</i>	<i>P</i>	<i>E</i>	<i>A</i>
<u>Membres de droit</u>					<u>Parents</u>				
Chef d'établissement	JL. FAURE	X			Titulaires	C. MALIAN	X		
Adjoint	F. GUIOCHET	X				M. LECOCQ	X		
Cheffe des travaux	V. BAULE	X				J-C JOUVENELLE	X		
Agent comptable	N. KEMPF	X				S. LAHAYE		X	
C.P.E.	B. PARISOT	X				N. LEE	X		
						D. HUMBERT		X	
Commune de Dumbéa	A. BLANQUET	X							
Personnalité qualifiée	J-G DEWIMILLE			X	<i>Suppléants</i>	H. BAEKELANDT			
Province Sud	H. WAHUZUE-F.	X				D. LETOCART			
Aire Drubéa-Kapumë	M. KATE			X		J. MORLET	X		
DFPC-NC				X		S. LISSARRAGUE			
						M. CANALDO			
<u>Personnels d'enseignement et d'éducation</u>									
Titulaires	C. LECHAPT	X			<u>Elèves</u>				
	V. TRUTRONE	X			Titulaires	L. METAIS	X		
	V. BOIZEAU	X				R. NYIKEINE		X	
	J. ESPOSITO	X				O. JAUD			X
	L. WANE	X				J. O'CONNOR	X		
	S. VIGIER	X							
					<i>Suppléants</i>	E. TAURU			
<i>Suppléants</i>	P. GOUZENES					A. OMNIWACK	X		
	M. MOREZZI					Y. SAIPO			
	M. PEBELLIER					M. CHATENAY			
	M. BATY								
	V. DUNIAS								
	A. HENNION								
<u>Personnels ATOSS</u>									
Titulaires	J. YEIWENE			X					
	C. PERROCHON			X					
	M-A VAMA			X					
	J. TEIVA		X						
<i>Suppléants</i>	P. VILLE								
	M. THONON								
	Y. CIMUTRU								
	U. DURVALINO								

NOMBRE TOTAL : 30 QUORUM : 16 PRESENTS : 21 ABSENTS : 09

QUORUM ATTEINT : OUI
 NON

**LYCEE GRAND NOUMEA
9830557N**

ORDRE DU JOUR / SOMMAIRE DU CA N°3 DU 13 SEPTEMBRE 2016

Décisions, actes et documents annexes classés par nature	Pages n°	Délibérations	Avis
<u>I. Questions relatives au fonctionnement :</u>			
I.1 Adoption du procès-verbal du CA du 02/08/2016.	04/09	N°26/2016	
I.2 Adoption de l'ordre du jour.	04/09	N°27/2016	
<u>II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice :</u>			
II.1 Projet d'établissement 2017-2019	05/09	N°28/2016	
<u>III. Autres questions relatives au fonctionnement:</u> Sans objet.			
<u>IV. Questions relatives au domaine budgétaire :</u>			
IV.1 Tarifs Service Annexe d'Hébergement 2017.	06/09	N°29/2016	
IV.2 Tarifs divers 2017.	07/09	N°30/2016	
IV.3 Don d'un matériel EXAO en SVT	07/09	N°31/2016	
<u>V. Questions diverses :</u>			
V.1 Questions des élèves et étudiants	07/09		
V.2 Informations de la Direction du LGN	08/09		

Lycée du Grand Nouméa

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAURE.

La séance commence à 17h45.

Sont absents, excusés et non remplacés : Monsieur Jacques TEIVA et Monsieur Dominique HUMBERT.

Sont absents : Monsieur J-G DEMIVILLE, Monsieur M. KATE, Madame M-A VAMA, Madame C. PERROCHON, Monsieur J. YEWEINE, Mademoiselle O. JAUD, ainsi que le représentant de la DFPC-NC.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration est donc installé et peut siéger valablement.

Sa composition est jointe en annexe.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du conseil d'administration sont effectuées par Mademoiselle Lola METAIS, représentante élue des élèves et étudiants.

I. Questions relatives au fonctionnement :

I.1 Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 19 novembre 2015 :

Le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité des membres présents.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 26/2016

I.2 Adoption de l'ordre du jour :

Au terme d'une lecture rapide de l'ordre du jour, tel qu'il a été proposé en accompagnement de la convocation au présent CA, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 27/2016

II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice :

II.1 Projet d'établissement 2017-2019 :

Après avoir rappelé aux membres du CA que le projet d'établissement 2017-2019 a déjà fait l'objet d'échanges constructifs au sein :

- de la commission vie lycéenne (CVL) ;
- du conseil pédagogique ;
- et en commission permanente,

le Président du CA rappelle la nature de la "commande" passée par la tutelle auprès de chaque établissement, à savoir :

- une présentation synthétique du projet d'établissement en quatre pages, lesquelles intègrent :
 - des éléments d'analyse diagnostique visant à justifier les objectifs visés par le projet ;
 - une présentation en cinq axes du projet d'établissement :
 - Axe 1 : Performance et offre de formation
 - Axe 2 : Le Numérique au service des apprentissages et de la réussite des élèves
 - Axe 3 : L'ouverture culturelle
 - Axe 4 : l'ouverture à l'International
 - Axe 5 : L'action éducative au bénéfice des élèves
- une présentation sous forme de fiche de chacune des actions constitutives du projet d'établissement (38 fiches au total seront proposées par le lycée du Grand Nouméa).

Le Président du CA précise également que chacune des actions présentées par l'ensemble des établissements scolaires de Nouvelle-Calédonie sera examinée, axe par axe, par des commissions ad hoc dans le courant du mois d'octobre 2016. Au terme de cet examen, le Vice-Recteur s'est engagé à communiquer en direction de chaque lycée et collège le montant des dotations qui lui seront attribuées au titre du projet d'établissement :

- en HSE (heures supplémentaires effectives) ;
- en HSA (heures supplémentaires année), en complément de la DHG ;
- ou sous forme de subventions, directement dédiées au projet d'établissement.

Concernant l'ensemble des fiches-actions proposées pour délibération et vote, le Président attire l'attention des membres du CA sur le projet de mise en œuvre d'un atelier Théâtre en 2017. Initialement, une fiche-action avait été rédigée pour prolonger l'expérience dont avaient pu bénéficier les élèves de l'Internat en 2016, sous la responsabilité de Monsieur Laurent MOCKO, professeur de Lettres Modernes. Or, une seconde fiche-action, de type "Atelier Théâtre" et visant plus particulièrement des élèves de Première littéraire, a été déposée après le 31 août par Madame Isabelle ARELLANO.

Sachant qu'il est peu probable que le Vice-Rectorat soutienne deux projets artistiques au LGN sur le thème d'un atelier "Théâtre", le Président demande aux membres du CA l'autorisation de présenter deux fiches-actions distinctes :

- la première, à l'attention des élèves de série littéraire et sur le thème des "3E", qui bénéficierait d'une subvention allouée par le Vice-Rectorat pour garantir la rémunération de l'intervenant (fiche-action N° 36) ;
- la seconde, dédiée aux élèves et étudiants de l'Internat, sur le thème du harcèlement et des discriminations, qui serait prise en charge sur des crédits liés au projet d'établissement, hors HSE (fiche-action N°18).

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Le Président invite alors les membres du CA à garder en mémoire l'ordre d'inscription de ces deux fiches-action pour pouvoir le cas échéant en rediscuter après le 4 novembre, quand les décisions de financement et de dotation horaire nous auront été communiquées.

Au terme de cette délibération, l'adoption du projet d'établissement 2017-2019 est proposée aux membres élus du CA.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 28/2016

III. Autres questions relatives au fonctionnement :

Sans objet

IV. Questions relatives au domaine budgétaire :

IV.1 Proposition de tarifs du service d'hébergement et de restauration pour 2017 :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire agent comptable de l'établissement, présente aux membres du CA le tableau des tarifs et des taux de reversement aux charges communes du service d'hébergement et de restauration pour 2017. Celui-ci prévoit une augmentation :

- du tarif annuel de la demi-pension (46 000 XPF, contre 44 700 XPF en 2016), puis de l'internat (119 400 XPF, contre 116 100 XPF en 2016) ;
- du tarif des premier et deuxième trimestres pour la demi-pension (18 400 XPF, contre 17 880 XPF en 2016) et de l'internat (47 760 XPF, contre 46 440 XPF en 2016) ;
- du tarif du troisième trimestre pour la demi-pension (9 200 XPF, contre 8 940 XPF en 2016) et pour l'internat (23 880 XPF, contre 23 220 XPF en 2016).

Après discussion, portant notamment sur l'origine de cette augmentation (augmentation entre autre du prix de l'eau et des denrées alimentaires...), la proposition de tarifs est adoptée à l'unanimité des membres présents. Elle sera transmise au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui les rendra exécutoires par arrêté.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 29/2016

IV.2 Tarifs divers 2017 :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire agent comptable de l'établissement, présente ensuite aux membres du CA le tableau des tarifs hors pension et demi-pension appliqués par l'établissement en 2017.

On y observe principalement une augmentation des frais de blanchissage propre à l'internat (2 900 XPF, contre 2 700 XPF en 2016).

Après discussion, les tarifs 2017 hors pension et demi-pension sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 30/2016

IV.3 Don d'un matériel EXAO en SVT :

Le Président informe les membres du CA de la démarche initiée par le lycée Apollinaire ANOVA de Païta. Celui-ci souhaite acquérir un matériel d'EXAO (expérimentation assistée par ordinateur) précédemment utilisé au LGN en Sciences et Vie de la Terre (SVT).

Cet équipement, acquis en 2007 pour une valeur de 225 080 XPF, a depuis été non seulement largement amorti mais encore récemment renouvelé.

Le Président propose donc aux membres du CA de procéder à un don dont le lycée ANOVA serait *in fine* bénéficiaire.

Après discussion, le don du matériel concerné au lycée Apollinaire ANOVA de Païta est proposé aux membres élus du CA.

Conditions du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 31/2016

V. Questions diverses :

Le Président du CA indique que seuls les représentants des élèves et étudiants ont adressé des questions au CA ; il précise néanmoins son intention d'informer les membres du CA sur trois points particuliers.

V.1 Questions des élèves et étudiants :

Une première question portant sur le règlement intérieur, en lien avec les conditions d'accueil des élèves et étudiants au CDI, le Président du CA rappelle que le règlement intérieur du lycée fera l'objet d'une réflexion conduite en groupe de travail issu du conseil d'administration, afin d'en modifier les termes sur de très nombreux points (absences, retards - inaptitudes et dispenses en EPS...) et de le soumettre ensuite à la délibération et au vote du conseil d'administration prévu le 15 novembre prochain.

La deuxième question portait sur le projet de décoration de l'amphithéâtre du Bâtiment A. Les élèves du lycée s'inquiétaient en fait du choix des couleurs (rouge, jaune et vert) qui renvoyait selon eux aux couleurs du drapeau du FLNKS...

Le Président du CA rappelle que ce projet fait référence, tant dans ses formes que dans le choix des couleurs, au logo même de l'établissement. Il s'engage alors à veiller à ce que le jaune prévu initialement puisse être remplacé par un orange, conformément aux couleurs présentes sur le logo. Il lève aussi toute ambiguïté sur la nature du projet lui-même et précise que le prosélytisme, sous toutes ses formes, est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

V.2 Informations diverses de la Direction du LGN :

Le Président du CA rappelle que le lycée du Grand Nouméa fonctionne depuis 2015 sans sonnerie. Les travaux de réhabilitation du réseau informatique autoriseraient désormais l'installation et la réactivation d'une nouvelle "sonnerie", de type mélodie musicale.

Le Président du CA exprime son souhait de connaître la position de principe des membres présents, relativement à la réactivation éventuelle de la sonnerie au lycée du Grand Nouméa. Après débat, où il est question notamment d'un non-respect par certains professeurs du principe des 55 minutes d'enseignement (beaucoup d'élèves sortent de classe à midi, voire avant, alors que la fin des cours est fixée officiellement à 12h05), un vote est alors improvisé et donne les résultats suivants :

- pour : 08
- contre : 09
- abstentions : 04

Après le prolongement du vote de la DHG 2017 (CA du 02/08/2016), le Président du CA informe les membres présents de la diffusion, en août dernier, d'une note émanant du Vice-Rectorat, laquelle annonçait l'introduction en février 2017, en application des dispositions contenues dans le Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, d'un enseignement obligatoire – concernant les niveaux Sixième et Seconde – portant sur les éléments fondamentaux de la culture kanak.

Cet enseignement sera dispensé à raison d'une heure quinzaine ; il a été proposé, au lycée du Grand Nouméa, aux professeurs enseignant l'Histoire et la Géographie, de même que le Drehu et le Nengoné.

A ce jour, deux enseignants ont fait acte de candidature : ils enseignent l'Histoire et la Géographie au lycée.

A la question de savoir pour quelle raison les seuls professeurs d'Histoire-Géographie et de LCK ont été sollicités pour enseigner cette nouvelle matière, le Président du CA répond que cet enseignement figure déjà dans leur référentiel et qu'il s'agit bien de mobiliser des compétences plus que de l'intérêt intellectuel ou autre.

Enfin, le Président informe les membres du CA des incidents à répétition dont souffre l'Internat du lycée depuis le jeudi 8 septembre dernier.

Ce soir-là, de jeunes gens se sont introduits dans l'Internat entre 19h00 et 20h00 alors que les élèves se trouvaient en étude (19h00-20h30). Ils ont brisé une fenêtre depuis l'extérieur pour pénétrer dans une chambre occupée habituellement par quatre jeunes filles, ont volé des effets personnels (enceinte Bose, sous-vêtements...) et, après avoir été surpris par les élèves de retour de l'étude, se sont tout d'abord enfermés dans une chambre avant de s'enfuir par la fenêtre, après l'avoir endommagée.

Non contents d'avoir commis leur forfait et en dépit du déplacement des gendarmes, venus constater les faits, ce groupe de jeunes est resté aux alentours de l'internat, côté "Savexpress", et ils ont continué à manifester bruyamment leur présence jusqu'à 22h30 sans être importunés.

Les jeunes filles de l'Internat ont dû être déplacées dans d'autres chambres pour être "sécurisées", suite à la dégradation des deux fenêtres. Elles ont exprimé leurs craintes d'être à nouveau visitées nuitamment et leur ressenti, comme leur inquiétude, devait être pris en compte de toute urgence.

Le lundi suivant, la veille du CA, l'Internat du lycée a de nouveau fait l'objet d'une tentative d'intrusion qui concernait pas moins de sept jeunes gens venus de l'extérieur et qui se sont "amusés", après avoir franchi la clôture située devant McDonald's, à déranger les élèves à distance en utilisant des rayons laser et en diffusant - à grands coups de décibels - une chanson récente issue du répertoire local, dont les propos sont explicites : "Bâtard, Bourre ta mère, etc.". Cet incident s'est déroulé aux alentours de 22h00... Il a nécessité l'intervention de la Gendarmerie, appelée par nos soins, et créé - chez nos élèves résidents de l'Internat - un sentiment croissant d'exaspération et d'insécurité, en dépit de l'intervention que le chef d'établissement avait faite lui-même le même soir pour tenter de les rassurer après les incidents du jeudi 8 septembre.

Compte-tenu de la situation, le Proviseur a pris la décision :

- de faire intervenir dès mardi soir et jusqu'aux prochaines vacances d'octobre une entreprise de vigiles, entre 19h00 et 5h00 du matin ;
- de procéder à l'installation rapide de "barreaudages" en protection du rez-de-chaussée de l'Internat (les travaux démarreront dès que possible).

Reste le problème de la clôture... Celle-ci n'est pas en l'état suffisamment dissuasive, quand elle existe réellement. Elle disparaît actuellement, à proximité du portail d'entrée vers les logements de fonction (côté Savexpress), sous un couvert végétal de plus en plus dense, qui représente autant de cachettes et d'entrées en direction du rez-de-chaussée de l'Internat... Or, le lycée ne saurait supporter plus longtemps une telle situation qui porte atteinte - quand il ne s'agit pas de sécurité - à l'intimité et à la tranquillité de ses internes ! Le mécontentement de ces jeunes gens est grand et ils sont dans l'attente de réponses rapides et tangibles.

Il conviendrait donc de procéder, dans l'immédiat, au défrichage rapide de cet espace particulièrement sensible, d'autant que cette opération de "nettoyage" était intégrée au chantier visant à réhabiliter intégralement la clôture du LGN, chantier dont les travaux devraient *a priori* démarrer d'ici la fin du mois de septembre.

La disparition de ce rideau végétal pourra d'autre part faire l'objet, à la demande des représentants élus des élèves et étudiants, d'une protection des ouvertures donnant sur la "Savexpress" par l'intermédiaire d'un film occultant.

Enfin, une réflexion devra être engagée sur la nature même de la clôture prévue initialement aux abords de l'Internat. Le modèle existant, de type "AXIS", semble insuffisamment dissuasif en l'état pour juguler tout risque d'intrusion.

La séance du conseil d'administration est levée à 19h42.